



AVIS DE MISE À DISPOSITION PUBLIQUE DU DOSSIER MAISON LE BOURG D'ANTOIGNY

Par délibération du 15 avril 2019, le Conseil Municipal de La Ferté-Macé a décidé de déclarer la parcelle cadastrée section A N° 374, situé Le Bourg d'Antoigny à La Ferté-Macé, en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation, conformément aux dispositions des articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition de l'immeuble susmentionné sera mis à la disposition du public du mercredi 04 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020 inclus, à la Mairie de La Ferté-Macé au service Population et à la Mairie déléguée d'Antoigny.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier simplifier les jours d'ouverture de la Mairie de La Ferté-Macé, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et de la Mairie déléguée d'Antoigny les lundis de 17h à 19h, les jeudis de 17h à 19h.

Un registre permettant de consigner ses observations sera ouvert pendant toute la durée de mise à disposition du dossier.